



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 19649

Numéro SIREN : 534 795 414

Nom ou dénomination : 163 ATELIERS

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2014 sous le numéro de dépôt 51345



1405140301

DATE DEPOT : 2014-06-10

NUMERO DE DEPOT : 2014R051345

N° GESTION : 2011B19649

N° SIREN : 534795414

DENOMINATION : 163 ATELIERS

ADRESSE : 163 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2014/04/03

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION


NATURE D'ACTE :

LAURENCE LE BOUCHER

Expert-Comptable diplômée par l'Etat
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Et Comptable agréés de la Région Parisienne

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

R1 3/4/14

Greffe du tribunal de commerce de Paris Acte déposé le : 10 JUIN 2014 Sous le N° : 51341 
--

163 ATELIERS

Société À Responsabilité Limitée
Au Capital de 1 000,00 €uros

Siège Social

MB19649

163 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

RCS PARIS 537 795 414

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE 163 ATELIERS.
EN SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE**

163 ATELIERS

Société À Responsabilité Limitée
Au Capital de 10 000,00 €uros

Siège Social : 163 rue du Faubourg Saint-Honoré
75018 PARIS

RCS PARIS 534 795 414

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE 163 ATELIERS
EN SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE**

Aux Associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.224-3 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre Société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres et du capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement du bilan au 31 décembre 2013 est au moins égal au montant du capital social.

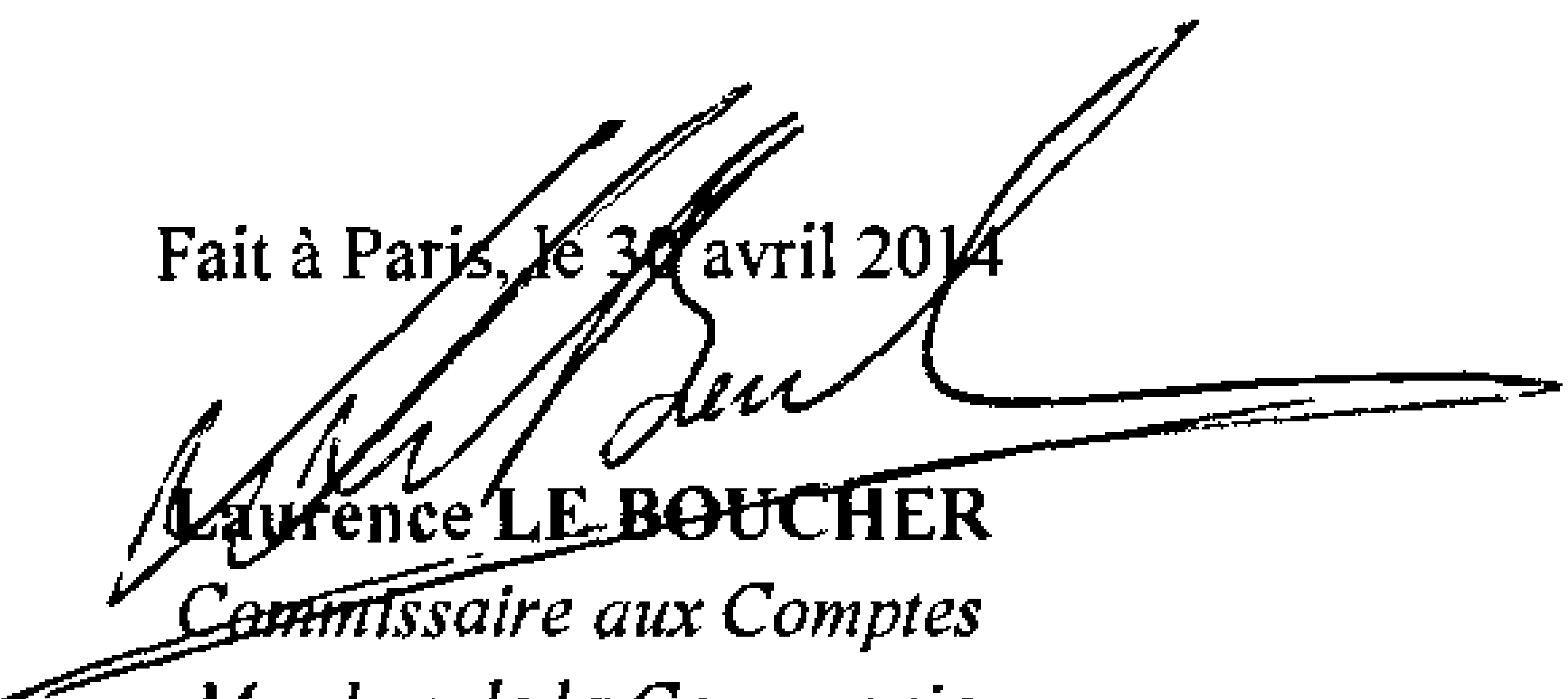
Les comptes annuels au 31 décembre 2013, fait ressortir un résultat positif de 27 €uros et des capitaux propres de 1 027 €uros ;

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Telles sont, Madame, Monsieur, les observations que nous souhaitons porter à votre attention.

Fait à Paris, le 30 avril 2014


Laurence LE BOUCHER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris.